

Autorisation parentale « Droit à l'image »

Chers parents,

Dans le cadre de nos accueils collectifs de mineurs, nous sollicitons votre accord pour l'utilisation d'appareils photos, d'appareils vidéo et d'appareils audio utilisant comme sujet vos enfants.

Pour des raisons juridiques, l'accord des parents est nécessaire.

Sachez que l'usage de ces documents sera réservé pour une diffusion aux familles et aux outils de communication municipaux selon la clause suivante :

Représentations photographiques et vidéographiques de l'enfant et enregistrements sonores de sa voix

Sous réserve de préserver l'intimité de la vie privée de votre enfant, vous autorisez le service municipal responsable du projet à reproduire et à diffuser ces photographies, ces vidéos et ces enregistrements pour la diffusion sur cédérom ou clé USB à destination des enfants et de leur famille, à les utiliser, à but non commercial, pour les outils de communication vers l'extérieur de la municipalité (revues municipales, réunions publiques, partenaires institutionnels...)

Enfant concerné :

Nom, prénom :

Je donne mon accord pour :

- la diffusion et la représentation photographiques et vidéographiques de mon enfant
- la diffusion d'enregistrements sonores de la voix de mon enfant

Lu et approuvé, bon pour accord.

Date et signature du père

Date et signature de la mère